

# ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

## Assemblée des délégués

---

### Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 novembre 2021, à 19H30, à Vallon

Présidence : M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye

Excusés : Valérie Piller Carrard, Conseillère nationale ; Anne Meyer Loetscher, Rose-Marie Rodriguez, Nadia Savary, Pierre-André Grandgirard, Députés ; Françoise Robert, membre du comité ; Thierry Müller, Association FR aide et soins à domicile ; Eric Pauchard, Président CG Belmont-Broye ; Christina Darcey, Conseillère communale Cheyres-Châbles ; Fabrice Maendly, membre de la Commission sociale ; Gérard Brodard, Syndic de Lully et Martine Tschanz, infirmière-chef des Fauvettes.

#### 1. Accueil et appel des communes

M. le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Toutes les communes sont présentes, le nombre de voix s'élève à 68 sur un total de 68. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

Un scrutateur est désigné :

M. Eric Rey

La convocation comprenant l'ordre du jour a fait l'objet d'une parution dans la Feuille officielle et a été envoyée par courriel le 3 novembre 2021 aux délégués. Aucune remarque n'étant soulevée, il peut être procédé tel que prévu.

#### 2. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2021

M. le Président soumet au vote des délégués le procès-verbal susmentionné qui ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

#### 3. Election d'un membre au comité de l'Association médico-sociale représentant la basse-Broye en remplacement d'Emilie Lesquereux, commune de Gletterens

La commune de Vallon présente la candidature de Mme Isabelle Guerry, Syndique et membre de la Commission sociale. Mme Guerry est élue à l'unanimité.

#### 4. Budget 2022

Serges Clot, responsable finances du RSSBF, présente les budgets 2022 de chaque entité conformément aux documents détaillés envoyés avec la convocation. Il informe que la population légale de la Broye a augmenté de 2.1% au 31.12.2020, soit 33'901 habitants. C'est la première fois que le budget est présenté sous la forme MCH2 pour toutes les entités.

##### 4.1 RSSBF : présentation du budget

Les salaires du service technique et du service informatique sont maintenant totalement imputés au RSSBF. La totalité des charges sont réparties dans le Réseau. La fiduciaire a

demandé que les règles d'amortissements soient détaillées ; elles respectent ainsi les directives de notre faitière Curaviva et MCH2.

#### **4.2 EMS : présentation du budget**

Modification, au 1<sup>er</sup> octobre 2021, du financement du matériel LIMA qui était jusqu'à maintenant payé par les EMS et remboursé par l'Etat via le correctif des comptes. Dorénavant ce matériel sera financé par les caisses-maladie. Ceci provoque moins de charges et de recettes. Baisse du nombre de repas facturés au CO de Domdidier, suite à l'ouverture du CO de Cugy.

Un montant de CHF 95'695.-- d'augmentation pour les communes.

#### **4.3 Service social de la Broye et Service officiel des curatelles : présentation du budget**

Le 20% d'EPT en plus pour le SSDB sera refacturé au SASoc.

Un montant de CHF 35'626.-- en faveur des communes.

S'agissant du SOC, ajustement de 0.2 EPT et passage au nouveau programme informatique KISS au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Les dossiers à traiter augmentent, par conséquent, augmentation des EPT.

Une augmentation de CHF 99'132.-- pour les communes surtout due à la maintenance informatique et augmentations salariales.

#### **4.4 Service d'aide et de soins à domicile de la Broye : présentation du budget**

Augmentation de la dotation soins de 3 EPT selon la planification 2021-2025 des soins de longue durée du canton. Création d'un pool administration. Migration sur Opale et Carefolio en 2022 ; c'est le dernier service à rejoindre ces outils informatiques et tout le RSSBF utilisera les mêmes programmes. La maintenance informatique va augmenter car nous devons garder l'archivage avec l'ancien fournisseur informatique. Ceci ne sera plus au budget 2023 car nous aurons pu résilier le contrat avec ce fournisseur.

Une augmentation de CHF 292'076.-- pour les communes.

#### **4.5 Indemnités forfaitaires : présentation du budget**

Les charges salariales ont pu être diminuées grâce à la nouvelle utilisation du programme Opale pour la gestion des indemnités forfaitaires.

Une augmentation de CHF 105'500.-- pour les communes.

#### **4.6 SMUR/Ambulances**

0.70 ct de plus par habitant pour le concept sanitaire fribourgeois de la place sinistrée.

Sandra Lambelet Moulin explique que depuis 10 ans des groupes travail œuvrent sur le concept de la place sinistrée afin de pouvoir assurer une réponse coordonnée et professionnelle en cas de catastrophes. Le dossier a été remis en mains de l'ACF. L'organisation a pu être finalisée. Il y aura une 1<sup>e</sup> ligne de piquet ambulancier chaque jour et des véhicules ont été équipés pour pouvoir partir sur des lieux de situations exceptionnelles. Tout le concept a été revu et le mandat a été donné à la Sarine car elle gère en direct son propre service d'ambulances. Nicolas Kilchoer rajoute que la DSAS a adressé un courrier à ce sujet en 2018. Il était demandé de mettre CHF 1.-- au budget et finalement il avait été convenu de faire cette démarche avec les réseaux. Les ambulanciers régionaux y participent également.

Au total CHF 23'731.-- d'augmentation pour les communes.

#### **4.7 Acceptation des budgets de fonctionnement et investissement**

A l'unanimité, les budgets de fonctionnement et investissement 2022 sont acceptés.

Le Président remercie Serges Clot pour sa présentation.

### **5. Règlement du personnel du RSSBF**

Raphaël Monnerat, responsable RH du RSSBF, informe que le RSSBF compte plus de 450 collaborateurs ; il était donc nécessaire d'avoir un règlement du personnel. Jusqu'à maintenant, le Service RH se basait sur la LPers et le RPers de l'Etat de Fribourg. Une bonne

partie des articles du futur règlement a été reprise de la LPers, du code des obligations, de la loi sur le travail et de ses ordonnances et nos propres articles ont été créés. Il précise que depuis l'envoi du document avec la convocation, quelques corrections orthographiques ont été faites et l'art. 41 a été revu.

Le projet de règlement a déjà été validé par la Commission du personnel du RSSBF, par le Comité de l'Association, il a été consulté par le SPE et approuvé par la DSAS. Il sera en dernier lieu publié dans la Feuille officielle et validé officiellement par la DSAS.

Le règlement est passé en revue page à page et soulève les remarques suivantes :

- Art. 41 : l'alinéa 3 a été revu en faveur du collaborateur. Il était mentionné qu'après 365 jours d'absence, le contrat s'arrête. Il a été décidé de garder un collaborateur sous contrat jusqu'au 730<sup>e</sup> jour d'absence maladie/accident. Pour le RSSBF cela ne change rien car c'est pris en charge par l'assurance perte de gain.
- Art. 44 : Nicolas Kilchoer précise que le RSSBF n'est pas affilié à la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg mais à la FISP. Il s'agit d'une caisse sûre qui assure beaucoup d'établissements de santé,

Le règlement est approuvé à l'unanimité des membres.

## **6. Association fribourgeoise de soins de longue durée**

Une plateforme des directeurs de réseaux fribourgeois a été créée. Ceci afin de pouvoir négocier de manière égalitaire avec le canton et d'être plus forts.

Sandra Lambelet Moulin informe de la dissolution de l'AFAS au 31.12.21 et de la démission des réseaux auprès de l'AFIPA au 31.12.21. Concernant l'AFIPA, les réseaux ne veulent plus 2 associations différentes. La création de la nouvelle Association susmentionnée a été reportée mais c'est en bonne voie pour janvier 2022.

## **7. Information sur les dossiers en cours**

Catherine Plüss, présidente de la Commission de bâtisse des EMS de la Broye, présente l'état de la situation et fait un bref rappel historique. Les bâtiments actuels arrivent en fin de vie et ne répondent plus aux normes et aux besoins. Selon les décisions prises précédemment par l'assemblée, le futur EMS sera sur le terrain du Moulin, à Estavayer-le-Lac vers le Sacré-Cœur, et à Domdidier il sera en face de l'EMS Les Lilas. 2 études de faisabilités ont été faites et 2 projets assez similaires ont été présentés. Il a aussi été décidé de faire un mandat d'étude parallèle pour les 2 projets. Les candidats devront se présenter avec un team complet avec les différents ingénieurs afin d'avoir l'aspect technique. La procédure se déroulera en 3 phases. Concernant les anciens bâtiments, la commune d'Estavayer souhaite le reprendre et une rencontre est prévue avec la commune de Belmont-Broye pour discuter du futur de l'EMS Les Lilas.

Nicolas Savoy informe qu'à Gletterens il y a également un EMS et que ses transformations arrivent à la fin. Une dizaine de lits vont être validés par le canton. Sandra Lambelet Moulin a dernièrement visité cet EMS et a rencontré son directeur. Le nombre reconnu de places USD a été porté à 22 lits, capacité finale de 50 lits. A terme, il sera l'EMS du district dévolu à accueillir ce genre de population.

Nicolas Savoy évoque le choix de déplacer l'EMS Les Mouettes. Ce nouvel endroit a fait pas mal de bruit. Est-ce que maintenant la situation est plus sereine ? Nicolas Kilchoer rappelle que les études d'emplacement et de localisation avaient déterminé ce site comme le plus adapté et ajoute que la majorité des personnes consultées (notamment les médecins hospitaliers et extrahospitaliers) sont favorables à ce nouvel emplacement. Il a tout son sens d'être en ville, à côté des jardins du Sacré-Cœur et de la nouvelle école primaire d'Estavayer.

## **8. Divers**

Sandra Lambelet Moulin fait un point de la situation sanitaire. Dans les EMS, Les Fauvettes et Les Mouettes ont organisé la 3<sup>e</sup> dose pour les résidents. Aux Lilas, la vaccination a dû être reportée car il y a eu fermeture pour cause de Norovirus. Fin novembre, tous les résidents le souhaitant seront vaccinés. Il y a encore 10-12 lits libres, surtout à Estavayer-le-Lac. C'est également le cas dans la Glâne et la Veveyse. Ce manque d'occupation provoque forcément une perte financière et une participation de l'Etat est en cours de négociation. Tests

salivaires hebdomadaires pour les collaborateurs non-bénéficiaires du pass sanitaire. Taux de vaccination de 75% à 85% environ. Raphaël Monnerat précise que, depuis l'arrivée de la pandémie, il n'y a pas eu d'augmentation du taux d'absentéisme. Toutefois, les équipes sont fatiguées ; la charge est physique et mentale. Il est relevé que les maladies psychiques ont augmenté au sein du réseau. Un concept de gestion de la santé et une commission santé-sécurité ont été créés, une directive de protection de l'intégrité a été édictée, une personne de confiance (neutre) est disponible et les cadres ont reçu une formation pour la détection de signes de burn out chez lui ou ses collaborateurs. L'année prochaine, il y aura un questionnaire satisfaction pour le personnel. Chaque entité a pu profiter d'un moment détente en organisant une soirée pour ses collaborateurs.

Serge Carrard demande si une commune peut exiger le pass sanitaire pour participer à une assemblée communale. Nicolas Kilchoer répond qu'on ne peut pas y interdire l'accès à l'heure actuelle, donc masque obligatoire et pas de verrée. Il faudra reposer la question à la Préfecture en temps voulu et une décision sera prise en fonction des restrictions sanitaires du moment.

Le Président donne la parole à la Syndique de la commune accueillante, Mme Isabelle Guerry qui souhaite la bienvenue à l'assemblée et passe les salutations du Conseil communal. Les participants sont cordialement invités à partager une verrée.

Le Président clôt l'assemblée à 21h05.

  
Le Président  
Nicolas Kilchoer

  
La secrétaire  
Aline Volery